

Demande de financement 2019

CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DE L'HERAULT (CFPPA HERAULT)

EHPAD « Nom de la structure »
« Titre du projet »



du Languedoc



Contexte

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) est un dispositif phare de la loi n°2015-1776 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) du 28 décembre 2015. Il s'agit d'une instance de coordination de financements alloués par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) visant à développer les politiques de prévention de la perte d'autonomie dans chaque département.

Ses crédits interviennent en complément des prestations légales ou réglementaires, et constituent un levier de développement pour les actions de prévention.

La CFPPA de l'Hérault a été installée le 8 septembre 2016. Le Président du Conseil départemental de l'Hérault préside la CFPPA de l'Hérault, et la vice-présidence est assurée par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Conformément à l'instruction de la Direction générale de la cohésion sociale DGSC/3A/CNSA/2018/156 du 25 juin 2018, le financement d'actions de prévention par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de l'Hérault (CFPPA Hérault) destinées aux résidents des EHPAD, est reconduit.

Les financements relèvent du concours « autres actions de prévention » versé par la CNSA. Ils sont complémentaires des mesures mises en œuvre par l'ARS pour 2019 avec des crédits dédiés conformément à l'instruction N°DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2019/100.

Objectif

La demande de financement auprès de la CFPPA Hérault a pour objectif de réduire ou de retarder la perte d'autonomie des résidents en EHPAD, par le soutien et la mise en œuvre d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus, et de leurs aidants.

Eligibilité

Les candidats éligibles sont les établissements associatifs, publics, privés avec des missions d'intérêt général, mutualistes ou relevant de l'économie sociale et solidaire sur le volet de la prévention de la perte d'autonomie pour des personnes âgées de 60 ans et plus et de leurs aidants.

Les demandes de financement ne pourront pas concerner les actions à visées commerciales.

Les candidats éligibles ne doivent en aucun cas facturer leur intervention auprès des publics concernés par le projet.

Le présent dossier concerne les actions dont les thématiques porteront principalement sur :

-Santé : mémoire, équilibre, pathologies, sommeil, dépistage sensoriel, iatrogénie médicamenteuse,

-Lien social : culture, activités ludiques, lien social, bien-être et estime de soi,

-Soutien aux actions d'accompagnement des aidés et de leurs proches aidants : information, soutien social et / ou moral, prévention santé,

-Accompagnement des résidents aux pratiques numériques : permettre de maintenir la communication avec les proches et rompre l'isolement.

Ne sont pas éligibles les actions financées par l'ARS et dont les thématiques portent sur :

- La prévention bucco-dentaire,
- La nutrition/hydratation,
- Les activités physiques adaptées,
- La prévention de la dépression.

Le concours financier de la CFPPA peut couvrir :

- la mise en place du projet, hormis les dépenses relatives à la pérennisation de postes, la création de services au sein d'une structure,
- l'investissement pour la réalisation du projet, hormis l'acquisition de véhicule ou l'acquisition de locaux.

Calendrier et contact

Les actions proposées doivent se dérouler du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

REMARQUE : elles doivent impérativement être achevées au 31 décembre 2019 pour en permettre le paiement et l'évaluation.

Le dossier à compléter est à retourner :

-1 exemplaire au format électronique (.pdf ou .doc) à l'adresse de messagerie suivante cfppa34@herault.fr

-1 exemplaire par courrier adressé à :

Conseil départemental de l'Hérault CFPPA Hérault 59 avenue de Fès BP7370 34086 Montpellier

Pour toute(s) information(s), veuillez contacter par mail le secrétariat général de la CFPPA de l'Hérault (cfppa34@herault.fr) ou par téléphone au 04 67 67 60 92.

Dossier de demande d'aide financière

Tableau synthétique

| | | |
|---|---|--|
| Opérateur | | |
| Titre du projet | | |
| Public ciblé | <input type="checkbox"/> 60 ans et plus | <input type="checkbox"/> Aidants |
| Territoire du projet | Communes Préciser : | EPCI Préciser : |
| Nature du projet | | |
| Référent du projet | | |
| Durée du projet (préciser si projet pluriannuel) | | |
| Montant global du projet | | |

Présentation de la structure :

Nom :

Statut :

Adresse du siège social :

Téléphone et mail

Numéro SIREN :

Représentant légal :

Objet de la structure :

Nombre de salariés (ETP) :

Nombre de bénévoles :

Thématique retenue
THEMATIQUES PRINCIPALES
 Lien Social

Santé

Soutien aux actions d'accompagnement des aidés et de leurs proches aidants

Accompagnement des résidents aux pratiques numériques

Résumé du projet :

Nombre prévisionnel de bénéficiaires

Présentation de réalisation du projet

Communication autour du projet

Présentation du budget prévisionnel du projet 2019

| Exercice 201... | | ou date de début : | | et date de fin : | |
|--|--|----------------------|--|------------------|---------|
| CHARGES | | Montant ⁷ | PRODUITS | | Montant |
| CHARGES DIRECTES | | | RESSOURCES DIRECTES | | |
| 60 – Achats | | | 70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises | | |
| Prestations de services | | | | | |
| Achat de matières et fournitures | | | 74 – Subventions d'exploitation ⁸ | | |
| Autres fournitures | | | État (précisez les Ministères ou Directions sollicités) | | |
| 61 - Services extérieurs | | | - | | |
| Locations immobilières et mobilières | | | - | | |
| Entretien et réparation | | | - | | |
| Assurances | | | Région (s) | | |
| Documentation | | | - | | |
| Divers | | | - Département (s) | | |
| 62 - Autres Services extérieurs | | | | | |
| Rémunération intermédiaires et honoraires | | | - Intercommunalité : communauté de communes, communauté d'agglomération, Métropole | | |
| Publicité, publication | | | Commune (s) | | |
| Déplacements, missions | | | - | | |
| Services bancaires, autres | | | - | | |
| 63 – Impôts et Taxes | | | - Organismes sociaux (CAF..., à détailler) | | |
| Impôts et taxes sur rémunération | | | - | | |
| Autres impôts et Taxes | | | - Fonds européens (FSE, FEDER, etc..) | | |
| 64 - Charges de personnel | | | - Agence de service et de paiement (ex CNASEA -emplois aidés) | | |
| Rémunération des personnels | | | - Autres établissements publics | | |
| Charges sociales | | | - Aides privées | | |
| Autres charges de personnel | | | - | | |
| 65 – Autres charges de gestion courante | | | 75 – autres produits de gestion courante | | |
| | | | Dont cotisations, dons manuels ou legs | | |
| 66 – Charges financières | | | 76 – Produits financiers | | |
| 67 – Charges exceptionnelles | | | 77 – Produits exceptionnels | | |
| 68 – Dotation aux amortissements | | | 78 – Reprises sur amortissements et provisions | | |
| II- Charges indirectes réparties affectées à l'action /projet | | | II- Ressources propres affectées à l'action/projet | | |
| Charges fixes de fonctionnement | | | | | |
| Frais financiers | | | | | |
| Autres | | | | | |
| TOTAL DES CHARGES | | | TOTAL DES PRODUITS | | |

⁷ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

Liste des pièces à fournir

Les éléments à joindre au dossier de demande de subventions sont les suivants :

- Un numéro SIRET. *Si vous n'en avez pas, il vous faut le demander à la direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite (annuaire des directions régionales sur <http://www.insee.fr>) – pour tout renseignement : <http://www.associations.gouv.fr/938-le-no-siren-de-l-insee.html>*
- Un relevé d'identité bancaire IBAN, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.
- Une attestation d'assurance couvrant les activités